

# Cahier des charges dotation Open Start 2026

## (chasubles & tee-shirts)

### 1. Contexte

La Fédération Française de Basketball (FFBB), fondée en 1932, est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, délégataire d'une mission de service public, reconnue d'utilité publique.

La FFBB a notamment pour objet :

- d'organiser, de diriger et de développer le Basketball, sous toutes ses formes, en France métropolitaine, dans les départements (DOM), les régions d'Outre-Mer (ROM), les collectivités d'Outre-Mer (COM), ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie et autres populations d'Outre-Mer ;
- d'orienter et de contrôler l'activité de toutes les associations, unions d'associations, ou autres organismes à but lucratif, privés ou publics, s'intéressant à la pratique du Basketball ;
- de représenter le Basketball français auprès des pouvoirs publics ainsi qu'auprès des organismes sportifs nationaux et internationaux et, à ce titre, la France dans les compétitions internationales de Basketball ;
- de défendre les intérêts moraux et matériels du Basketball français ;
- d'organiser les parcours de formation pour l'encadrement du Basketball, et de favoriser l'accès à la professionnalisation, notamment par la mise en œuvre d'activités de formation par apprentissage au sens du Code du travail.

La FFBB a pour objectif l'accès de tous à la pratique des activités physiques et sportives et s'interdit, ainsi, toute discrimination. Elle veille au respect de ces principes par ses membres, ainsi qu'au respect de la Charte Ethique du Basketball adoptée conformément à l'article L.131-15-1 du Code du sport.

La FFBB est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, enregistrée sous le numéro RNA W751227552 et le numéro SIRET 78440586200052, reconnue d'utilité publique par décret du 1er octobre 1971, agréée et délégataire d'une mission de service public par décret du 30 mars 2022.

La FFBB est présidée par Monsieur Jean-Pierre HUNCKLER. Elle est administrée par un Comité Directeur de quarante (40) membres, composé à stricte parité, et par un Bureau Fédéral composé de dix-huit (18) membres, à stricte parité également.

En application de son Règlement Financier, la Fédération s'engage à respecter une procédure établie en fonction des seuils prévus.

Le montant de la dépense est estimé sur toute la durée du contrat.

La publication d'un cahier des charges simplifié est obligatoire lorsque l'estimation de la dépense est comprise entre 20 000€ et 40 000€ hors taxe, comme cela est le cas pour la présente procédure.

## 2. Objet de la consultation

La FFBB souhaite doter ses structures affiliées d'un kit d'aide au développement pour chaque tournoi 3x3 homologué sur la plateforme 3x3 FFBB : <https://www.3x3ffbb.com/>

Le prix de l'homologation d'un tournoi est de 20€.

Au cours de la saison 2024/2025, plus de 800 kits de développement ont été envoyés aux organisateurs qui étaient très satisfaits.

Pour la saison 2025/2026, l'envoi de ces kits est confirmé et la FFBB souhaite obtenir le meilleur rapport qualité/prix pour des tee-shirts et des chasubles à destination de ses structures affiliées.

Figure en annexe du présent cahier des charges :

- Le détail des caractéristiques demandées par la FFBB pour ses tee-shirts et chasubles ;
- Les délais de livraison incontournables.

## 3. Durée

Le contrat conclu au terme de la consultation sera d'une durée d'un (1) an.

## 4. Calendrier

ETAPES	ECHEANCES
Publication et envoi du cahier des charges	18 mars 2026
Date limite de réponse	27 mars 2026 23h59
Etude des devis adressés	A partir du 30 mars 2026
Validation du devis retenu par le Directeur de Pôle et le directeur financier	1 <sup>ère</sup> semaine d'avril 2026
Contractualisation	Début avril 2026
Effectivité de la prestation	Immédiate 1 <sup>ère</sup> livraison : octobre/novembre 2026 2 <sup>ème</sup> livraison : Juin 2027

## 5. Modalités de la consultation

La consultation est publiée sur le site internet de la FFBB : <https://www.ffbb.com/consultations-mise-en-concurrence>

Un courriel de consultation pourra simultanément être envoyé à des candidats potentiels.